

Image not found or type unknown



Procédure de mise en examen

Par **ogcsteph**, le **14/08/2010** à **14:15**

Bonjour, suite à ma mise en examen en mars 2010 j'ai reçu ce jour un courrier recommandé m'indiquant selon l'article 184 que la procédure allait être terminée après les délais légaux. Quel sont ces délais et dans combien de temps l'affaire peut être renvoyée en correctionnel ? merci Stéphane